

des \$300 qui s'en eût porté au débit du Bureau de Santé, ne serait là que pour satisfaire la loi de la charte, mais qu'en réalité il n'en existerait pas, puisque cette somme serait remboursée dans la cour du Recorder par les amendes des nouveaux inspecteurs, et que, suivant toutes les probabilités, ces amendes doubleraient si elles ne triplaient pas ce montant de \$300, d'autant plus que, d'après ce statut, le minimum de penalties contre l'adulération pouvant rendre les aliments nuisibles à la santé, est de cinquante dollars.

Le Conseil, tout en reconnaissant la valeur de cette requête, répondit que les fonds nécessaires seraient demandés au comité des finances ; et celui-ci, pour cause de déficit dans son budget, déclina la responsabilité de fournir le montant demandé.

En attendant une décision plus favorable, il faudrait, suivant les pouvoirs du règlement 105, que votre Comité nommât un inspecteur du lait, qui éprouverait le lait, émettrait les licences, et tiendrait registre des noms et résidences de ceux qui les recevraient. Il serait aussi de son devoir de visiter les étables et terrains où les vaches sont nourries, et de s'assurer de la salubrité de ces établissements au point de vue de la ventilation et du drainage.

L'importance de cette inspection est trop grande pour qu'on puisse la discuter, chacun le reconnaît, surtout pour notre ville, où les enfants nourris au biberon sont si nombreux ; une inspection stimulerait les laitiers négligents et malpropres, à entretenir convenablement non seulement leurs vaisseaux, mais aussi leurs étables et leurs bâtiments. Dans les visites que nos officiers ont faites avec l'inspecteur du gouvernement aux différentes étables et laiteries dans les

paroisses avoisinant Montréal, ils ont pu s'assurer de la malpropreté de la plupart des laitiers, surtout pour la négligence de l'enlèvement du fumier près de leurs étables ; c'est tellement passé à l'état d'habitude chez eux, que la plupart des laitiers doutent que la fermentation des fumiers soit malsaine. Un de ces laitiers, qui prétendait vendre un lait plus pur que les autres parce qu'il le transportait dans des bouteilles hermétiquement closes, avait eu la négligence de laisser accumuler dans le sous-sol de son étable le fumier des 80 vaches qu'elle renfermait ; il y avait là une accumulation de plus de trois cents charretées dataant de plusieurs mois ; les puits qui servent à abreuver ces vaches sont si près des étables et des fumiers, que leurs eaux ne peuvent faire autrement que d'y être polluées ; quelques-uns sont surmontés de dalots qui amènent les eaux des pluies ; on en a vu un qui avait été placé sous l'étable même pour éviter le charriage des eaux. Enfin d'après leur rapport, ils n'avaient pas trouvé un établissement de laitier qui fût complètement irréprochable sur tous les points.

---

#### L'ALCOOLISME

---

La Société française de Tempérament d'accorder sa plus haute récompense, en l'année 1883, à notre frère et ami, M. le Dr E. Monin, pour son travail sur l'*Alcoolisme*. Notre frère, passé maître dans l'art de la vulgarisation, a traité, avec son talent ordinaire, cette question palpitante d'actualité.

Jamais publication n'est venue plus à propos, à ce moment où l'alcoolisme, qui faisait déjà plus de victimes que